

16 Boulevard Malesherbes

**75008 Paris** 

Etats Financiers au 31 décembre 2011

Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008 Bilan au 31/12/2011

		31/12/2011		31/12/2010	
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	S Net Ne	Net	PASSIF
ACTIF IMMOBILISE:					Résultat de l'excercice Report à nouveau
Total actif immobilisé	0	0	0		
Banque	58 130,59		58 130,59	85 696,32	Charges bancaires à payer Charges à payer honoraires Charges à payer
Total actif circulant	58 130,59	0,00	58 130,59	85 696,32	
Total	58 130,59	0,00	58 130,59	85 696,32	Total

PASSIF	31/12/2011	31/12/2010
Résultat de l'excercice Report à nouveau	-3 204,31 4 382,19	
Charges bancaires à payer Charges à payer honoraires Charges à payer	158,71 1 794,00 55 000,00	
Total	58 130,59	85 696,32

# Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008 Compte de Résultat

Libellé	2011	2010
Versements reçus des fondateurs Fromageries BEL UNIBEL	269 000,00 268 000,00 1 000,00	265 950,00 264 950,00 1 000,00
TOTAL des Produits d'Exploitation	269 000,00	265 950,00
Subventions versées par la fondation	265 385,00	257 806,00
- Frais bancaires	572,51	666,29
- Prestations (informatique, déplacements) - Publications (Journaux Officiels)	4 452,80	211,00
- Honoraires CAC	1 794,00	1 794,00
TOTAL des charges d'exploitation	272 204,31	260 477,29
RESULTAT	-3 204,31	5 472,71

# Fondation d'entreprise Bel

16 Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS

#### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

#### <u>I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE</u>

Néant.

#### II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions :

Du règlement n° 99.03 portant application du plan comptable général ;

Du règlement n° 99.01 du 16 février 1999 émis par le Comité de la réglementation comptable (relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations).

Les principes de prudence, de régularité, de sincérité, d'image fidèle, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices ont été respectés. Aucun changement de méthode n'est intervenu dans l'exercice.

Il n'y a pas eu de dérogation aux règles et méthodes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour chaque programme, l'engagement total de la Fondation est passé en charges à payer dès la signature de la convention.

- Les membres du conseil ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

#### III – INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### III.1 - BILAN ACTIF

III.1.1 – LA TRESORERIE

Le solde du compte bancaire est de 58.130,59 euros. Il a été approvisionné par les dons des fondateurs : Fromageries Bel Unibel

# III.2 - BILAN PASSIF

# III.I – I – CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer est de 56.952,71 euros et se décompose ainsi :

Charges à Payer au 31/12/2011				
Désignation	Montants			
Charges bancaires à payer Charges à payer honoraires CAC	158,71 1 794,00			
S/Total	1 952,71			
Projets votés et non payés en 2011  FareShare - Eat well programme: Courir pour une bel cause Dance station Hellen Keller	15 000,00 5 000,00 5 000,00 15 000,00			
Unicité S/Total	15 000,00 55 000,00			
TOTAL	56 952,71			

# III.3 - ETAT DES DETTES

		Degré	d'exigibilité du	passif
			Éché	eance
Dettes	Montant Brut	Échéance à moins d' 1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (²) Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations Autres dettes Produits constatés d'avance	56 952,71	56 952,71		
TOTAL	56 952,71	56 952,71	0	0
(²) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice				

## IV – COMPTES DE RESULTAT

#### IV.1.1 - Versements reçus des fondateurs

Le montant des subventions reçues des Fondateurs s'élève à 269.000,00 euros versé par :

- Fromageries Bel pour

268.000,00 euros

- Unibel pour

1.000,00 euros

Afin d'honorer les projets 2011, Fromageries Bel a versé cette année, en plus de sa contribution obligatoire de 29.000,00 euros, une subvention supplémentaire de 239.000,00 euros.

#### IV.1.1 – Répartitions des subventions d'exploitation

La répartition des versements reçus des fondateurs entre frais communs et programmes est établie en fonction du projet de budget établi par la Fondation d'Entreprise.

La répartition des engagements par programme est jointe au compte de résultat.

# IV.1.2 - LES CHARGES

Les charges de l'exercice sont de 272.204,31 euros et se décomposent ainsi :

Désignation	Mou	ntants
Designation	IVIO	itants
Subventions 2011		265 385,00
AENILCE	5 000,00	
Aide Médicale et Développ	15 000,00	
APAMIGEST SARA	16 000,00	
Ass. Couleurs de Chine	5 000,00	
Ass. La voie de la Lune	6 000,00	
Ass. Pollicino E Centro Cr	5 000,00	
Ass. Vive l'enfance Solida	9 950,00	
Ass. Aide et Secours	5 000,00	
Ass. Narodni Sdruzeni	5 000,00	
Ass. Promot. & Dévelop.	7 000,00	
Ass. Educ Actions en Afri	5 000,00	
Ass. LE MAT	5 000,00	
Ass. Pesinet	-1 447,00	
Avenir en Héritage	16 000,00	
Carrefour d'échanges cult	4 350,00	
Cielo	600,00	
CSC La Passerelle	700,00	
Fundacion Madrina	5 000,00	
Ghettokids	5 000,00	
Le Soufle de l'Espoirt	5 000,00	
Les Amis de la Haute Egypte	25 000,00	
Manao	3 500,00	
Mond Action	8 000,00	
Oeuvres Don Bosco	9 000,00	
Planète Urgence	19 732,00	
sunflower orphan and disa	5 000,00	
Un Enfant par la Main	6 000,00	
Veterinaires sans front C	15 000,00	
Les Petits Fours - Belgique	-5 000,00	
FareShare - Eat wel programme	15 000,00	
Coourir pour une Bel Cause	5 000,00	
Dance Station	5 000,00	
Hellen Keller	15 000,00	
Unicité	15 000,00	
Frais Bancaires		572,51
Prestations		4 452,80
Honoraires		1 794,00
TOTAL	,	272 204,31

#### IV.1.3 - LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice est une perte de 3.204,31 euros.

# V – ENGAGEMENTS HORS BILAN

#### V.1. – Versement pluriannuel des fondateurs

Les fondateurs sont statutairement engagés à verser chaque année jusqu'en 2013 la somme de 60.000,00 euros.

La somme de 60.000,00 euros est garantie par deux cautions bancaires :

- Fromageries Bel pour 58 K€ n° 725 C 2017 3115
   Unibel pour 2 K€ n° 725 C 2017 3112

# **Deloitte**

# FONDATION D'ENTREPRISE BEL

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987 16, boulevard Malesherbes 75 008 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011



Deloitte & Associés 67, rue de Luxembourg 59777 Euralille France

Téléphone : + 33 (0) 3 20 14 95 40 Télécopieur : + 33 (0) 3 20 14 95 49

www.deloitte.fr

# FONDATION D'ENTREPRISE BEL

Fondation d'entreprise, régie par la loi 87-571 du 23 juillet 1987 16, boulevard Malesherbes 75 008 PARIS

# Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les administrateurs

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2011, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la fondation d'entreprise FONDATION D'ENTREPRISE BEL, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Lille Nord-Pas-de-Calais
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Natieres
TVA FR 02 572 028 041

#### Deloitte.

#### FONDATION D'ENTREPRISE BEL

justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation d'entreprise à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les documents adressés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

Lille, le 16 mai 2012

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Gérard BADIN

Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008 Bilan au 31/12/2011

		31/12/2011		31/12/2010	:			
ACTIF	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	PASSIF	31/12/2011	31/12/2010	
ACTIFIMMOBILISE:					Résultat de l'excercice Report à nouveau	-3 204,31 4 382,19	· ·	
Total actif immobilisé	0	0	0					
Banque	58 130,59		58 130,59	85 696,32	Charges bancaires à payer Charges à payer honoraires Charges à payer	158,71 1 794,00 55 000,00		
Total actif circulant	58 130,59	0,00	58 130,59	85 696,32				
Total	58 130,59	0,00	58 130,59	85 696,32	Total	58 130,59	85 696,32	

Date de parution au Journal Officiel le 03 mai 2008 Compte de Résultat

Libellé		2011		2010
Versements reçus des fondateurs Fromageries BEL UNIBEL	268 000,00 1 000,00	269 000,00	264 950,00 1 000,00	265 950,00
TOTAL des Produits d'Exploitation		269 000,00		265 950,00
Subventions versées par la fondation		265 385,00		257 806,00
<ul> <li>- Frais bancaires</li> <li>- Prestations (informatique, déplacements)</li> <li>- Publications (Journaux Officiels)</li> <li>- Honoraires CAC</li> </ul>		572,51 4 452,80		666,29 211,00
TOTAL des charges d'exploitation		1 794,00 272 204,31		1 794,00 260 477,29
RESULTAT		-3 204,31		5 472,71

# Fondation d'entreprise Bel

16 Boulevard Malesherbes - 75008 PARIS

#### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

#### I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

Néant.

#### II-PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels résultent des dispositions :

Du règlement n° 99.03 portant application du plan comptable général;

Du règlement n° 99.01 du 16 février 1999 émis par le Comité de la réglementation comptable (relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations).

Les principes de prudence, de régularité, de sincérité, d'image fidèle, de continuité d'exploitation, de permanence des méthodes et d'indépendance des exercices ont été respectés. Aucun changement de méthode n'est intervenu dans l'exercice.

Il n'y a pas eu de dérogation aux règles et méthodes comptables.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Pour chaque programme, l'engagement total de la Fondation est passé en charges à payer dès la signature de la convention.

- Les membres du conseil ne perçoivent pas de rémunération au titre de leur fonction.

#### III - INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

#### III.1 - BILAN ACTIF

III.1.1 - LA TRESORERIE

Le solde du compte bancaire est de 58.130,59 euros. Il a été approvisionné par les dons des fondateurs : Fromageries Bel Unibel

# III.2 - BILAN PASSIF

# III.I – I – CHARGES A PAYER

Le montant des charges à payer est de 56.952,71 euros et se décompose ainsi :

Charges à Payer au 31/12/2011				
Désignation		Montants		
Charges bancaires à payer Charges à payer honoraires CAC		158,71 1 794,00		
74 	S/Total	.1 952,71		
Projets votés et non payés en 2011  FareShare - Eat well programme: Courir pour une bel cause Dance station Hellen Keller Unicité		15 000,00 5 000,00 5 000,00 15 000,00 15 000,00		
	S/Total	55 000,00		
TOTAL		56 952,71		

# III.3 - ETAT DES DETTES

		Degré	ré d'exigibilité du passif		
			Éch	éance	
Dettes	Montant Brut	Échéance à moins d'1 an	à plus 1 an	à plus 5 ans	
Emprunts obligataires convertibles (²) Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations Autres dettes Produits constatés d'avance	56 952,71	56 952,71			
TOTAL	56 952,71	56 952,71	0	0	
(²) Emprunts souscrits en cours d'exercice Emprunts remboursés en cours d'exercice					

#### IV - COMPTES DE RESULTAT

## IV.1.1 - Versements reçus des fondateurs

Le montant des subventions reçues des Fondateurs s'élève à 269.000,00 euros versé par :

- Fromageries Bel pour

268.000,00 euros

- Unibel pour

1.000,00 euros

Afin d'honorer les projets 2011, Fromageries Bel a versé cette année, en plus de sa contribution obligatoire de 29.000,00 euros, une subvention supplémentaire de 239.000,00 euros.

## IV.1.1 - Répartitions des subventions d'exploitation

La répartition des versements reçus des fondateurs entre frais communs et programmes est établie en fonction du projet de budget établi par la Fondation d'Entreprise.

La répartition des engagements par programme est jointe au compte de résultat.

## IV.1.2 - LES CHARGES

Les charges de l'exercice sont de 272.204,31 euros et se décomposent ainsi :

Désignation	Mon	tants
Subventions 2011		265 385,00
AENILCE	5 000,00	
Aide Médicale et Développ	15 000,00	
APAMIGEST SARA	16 000,00	
Ass. Couleurs de Chine	5 000,00	
Ass. La voie de la Lune	6 000,00	
Ass. Pollicino E Centro Cr	5 000,00	
Ass. Vive l'enfance Solida	9 950,00	j
Ass. Aide et Secours	5 000,00	
Ass. Narodni Sdruzeni	5 000,00	
Ass. Promot. & Dévelop.	7 000,00	İ
Ass. Educ Actions en Afri	5 000,00	1
Ass. LE MAT	5 000,00	
Ass. Pesinet	-1 447,00	
Avenir en Héritage	16 000,00	
Carrefour d'échanges cult	4 350,00	
Cielo	600,00	1
CSC La Passerelle	700,00	
Fundacion Madrina	5 000,00	ſ
Ghettokids	5 000,00	
Le Soufle de l'Espoirt	5 000,00	
Les Amis de la Haute Egypte	25 000,00	
Manao	3 500,00	1
Mond Action	8 000,00	
Oeuvres Don Bosco	9 000,00	
Planète Urgence	19 732,00	
sunflower orphan and disa	5 000,00	İ
Un Enfant par la Main	6 0 <b>0</b> 0,00	
Veterinaires sans front C	15 000,00	İ
Les Petits Fours - Belgique	-5 000,00	
FareShare - Eat wel programme	15 000,00	
Coourir pour une Bel Cause	5 000,00	
Dance Station	5 000,00	ľ
Hellen Keller	15 000,00	
Unicité	15 000,00	
Frais Bancaires		572,51
Prestations		4 452,80
Honoraires		1 794,00
TOTAL	27	2 204,31

#### IV.1.3 - LE RESULTAT

Le résultat de l'exercice est une perte de 3.204,31 euros.

# V – ENGAGEMENTS HORS BILAN

V.1. - Versement pluriannuel des fondateurs

Les fondateurs sont statutairement engagés à verser chaque année jusqu'en 2013 la somme de 60.000,00 euros.

La somme de 60.000,00 euros est garantie par deux cautions bancaires :

- Fromageries Bel pour 58 KE n° 725 C 2017 3115
- Unibel pour 2 K€ n° 725 C 2017 3112

8